



Defaut de conseil d' un conseillé juridique

Par **molanne**, le **17/12/2007** à **19:14**

Bonjour,

je souhaiterai connaitre le recours dont je peux beneficier contre mon conseiller juridique, qui a omis de m 'avertir du montant plafonner pour la vente de parts de ma société:
J'ai vendu pour 16500€ de parts de SARL à un salarié et ayant dépassé le plafond (que je ne connaissais pas 15 000€) j' ai une imposition supplémentaire en IRPP et en CRD et CGS .

Ce defaut de conseil me porte le prejudice personnelment à 3908€, ce qui aurait pu être eviter si j' avais baisser le montant de la vente à un peu moins de 15000€.

Vous remerciant par avance de vos conseils.
Sinceres salutations.